

---

### **III.3**

## **Politique de la ville et crise sociale.**

La politique de la ville, depuis 1984, pour Villeneuve-Les-Salines, a permis de transformer le cadre urbain, de soutenir les projets associatifs,. Cependant, la crise sociale frappe à la porte du quartier.

### **III.3.1**

## **La politique de la ville a permis de transformer le cadre urbain.**

Dans les années soixante-dix, émerge une nouvelle politique, pas encore dite « politique de la ville ». L'année 1973 marque la date de naissance de cette politique avec la circulaire Guichard, qui met fin à la construction des grands ensembles<sup>409</sup>.

Sa première étape se bâtit autour de « la question centrale (qui est) est celle du logement, plus particulièrement celle de « la crise de croissance du logement social »<sup>410</sup>. Le parc H.L.M. commence à connaître une « désaffection de son public traditionnel, qui aspire désormais à un habitat individuel ».

Parallèlement, des « dysfonctionnements sociaux » apparaissent dans une cinquantaine de quartiers et se traduisent pas des « attitudes nouvelles de non-respect de l'environnement urbain ».

La réponse politique apportée par l'État est celle des opérations dites « Habitat et Vie Sociale » (H.V.S.), conduites, à partir de 1977, dans le cadre d'un groupe interministériel (Affaires Sociales et Finances)<sup>411</sup>.

Ces opérations entendent lutter contre la « dégradation des grands ensembles de logements sociaux », comprise au sens large : dégradations physiques des bâtiments, mais également « malaise social et culturel des habitants ».

La « volonté théorique » est bien de toucher tous les aspects de la vie quotidienne en vue d'améliorer le confort des locataires, de favoriser le développement d'une vie sociale harmonieuse et de conduire à une meilleure intégration dans l'ensemble urbain<sup>412</sup>.

L'ambition réelle consiste, alors, à agir surtout sur le logement en cherchant à remettre ces quartiers « dans le marché classique du locatif », en intervenant notamment sur leur aspect, pour les rendre « plus attractifs »<sup>413</sup>.

Une seconde logique de ces opérations H.V.S. est plus « novatrice » : elle entend agir sur la vie sociale des quartiers, en installant des équipements collectifs, en recherchant la « participation » des habitants. Approche globale, encore balbutiante, et participation des habitants deviennent déjà des leitmotifs de la politique de la ville.



*photo65.*  
Villeneuve-Les-Salines,  
l'aire de sport, rénovée,  
du collège Fabre d'Églantine,  
Photo VIGNAUD, Willy, septembre 2010

---

**409.** TOURETTE, Florence, *Développement social urbain et politique de la ville*, Paris, Gualino, 2005, p.96

**410.** RIGAUD, Daniel, *La politique de la ville en France*, INIST CNRS, *Hommes et Terres des Hommes*, janvier 1997, pp.11-17

**411.** TOURETTE, Florence, *ibidem*, p.96

**412.** *Ibid*, p.96

**413.** RIGAUD, Daniel, *ibidem*, p.12

---

## **Une évolution structurelle de la population de ces ensembles.**

De plus en plus de ménages « précarisés » frappent à la porte des organismes H.L.M., alors que partent les familles qui peuvent accéder à la propriété dans les secteurs péri-urbains. Un processus de « relégation » s'opère<sup>414</sup>.

Cette mutation sociale est renforcée par la politique de regroupement familial (1975) qui modifie fortement les conditions de logement des travailleurs immigrés en France.

Au foyer pour travailleurs isolés, succède une aspiration à trouver un logement plus grand, au loyer abordable, permettant d'accueillir une famille. Les immigrés se tournent alors vers les H.L.M. des grands ensembles.

Enfin, la crise économique, après le « tournant de 1974 », commence à produire son cortège de restructurations et de plans sociaux, qui accroissent inexorablement le nombre de demandeurs d'emplois, la précarisation et la diminution des ressources.

## **Une deuxième période s'ouvre en 1981.**

Elle est marquée par deux événements majeurs qui se conjuguent en cette année là : le changement politique avec l'arrivée au pouvoir de François Mitterand et de la gauche ; l'apparition en France des « premières émeutes urbaines modernes »<sup>415</sup>. La Z.U.P. des Minguettes, à Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise, voit éclater celles-ci à l'été 1981.

Le gouvernement de Pierre Mauroy institue, en décembre 1981, une Commission nationale pour le Développement Social des Quartiers, présidée par Hubert Dubedout, à qui il demande un rapport<sup>416</sup>.

Ce gouvernement rédige une Circulaire qui prévoit la création de Zones d'Éducation Prioritaires, institue les Missions locales pour l'emploi des jeunes, lance en juillet 1982 la première Opération Prévention Été<sup>417</sup>.

En décembre 1982, Hubert Dubedout remet son rapport « Ensemble, refaire la ville » au Premier Ministre, tandis que Gilbert Bonnemaïson lui remet un autre rapport intitulé « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité »<sup>418</sup>.

C'est sur ces bases que le Premier Ministre installe, en juillet 1982, le Conseil national de la délinquance. Un premier plan de prévention de la délinquance est décidé par ce Conseil et Mulhouse est choisie comme ville pilote.

En 1984, sont créés le Comité Interministériel pour les Villes (C.I.V.) et le Fonds de Solidarité Urbaine. Les premiers contrats de plan État-régions intègrent le « Développement Social des Quartiers » (D.S.Q.). Cette opération concerne environ 170 quartiers, dont Villeneuve-Les-Salines et Mireuil à La Rochelle.

Lors d'une réunion du Collectif des associations de Villeneuve-Les-Salines, en avril 1984, l'adjoint spécial du quartier fait allusion à une récente réunion à la D.D.E. « où il a été question, pour ce 9<sup>e</sup> Plan, d'un contrat entre Région, État et Commune ».

Ce Contrat « Habitat et vie sociale » serait « global et prendrait en compte des quartiers dans leur totalité. La Rochelle pourrait y souscrire pour Villeneuve et Mireuil ».

---

**414.** DONZELOT, Jacques, *Quand la ville se défait*, Paris, Seuil, 2006

**415.** RIGAUD, Daniel, *ibidem*, p.12

**416.** DUBEDOUT, Hubert, Maire de Grenoble, animateur des Groupements d'Action Municipale – les G.A.M., produit un *Rapport intitulé « Ensemble, refaire la ville »*, Documentation française.

**417.** Chronologie des politiques publiques de la ville (1970-2005), *Vie publique*, [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

**418.** BONNEMAISON, Gilbert, Président de la Commission des Maires sur la sécurité, *Rapport 1982*, Documentation française

---

La question est alors posée en réunion du Collectif: « comment insérer les actions en cours, 200, 400 et le dossier du centre de soins, dans ce dossier prenant en compte le quartier de Villeneuve dans sa totalité »<sup>419</sup>.

Les associations et les élus sont confrontés à une démarche nouvelle, plus globale, qui vise à rendre cohérentes et globales les actions partielles et ponctuelles sur tout un périmètre du quartier. Quelques mois plus tard, le même Collectif des associations<sup>420</sup> fait le point sur ce contrat plan pour lequel « la Ville de La Rochelle est au nombre des 60 villes françaises retenues pour cette expérience ». Des financements sont attribués par divers Ministères, destinés à financer « des actions les plus globales possibles qui prennent en compte tous les aspects de la vie dans un ensemble géographique large ». Une commission quartier, municipale, définit des axes prioritaires. Le Collectif est sollicité pour réfléchir à des actions. Une aide administrative municipale lui est proposée<sup>421</sup>.

### ***Une Convention D.S.Q. pour Mireuil et Villeneuve les Salines.***

La proportion de logements HLM atteint 69,3% des résidences principales à Villeneuve-les-Salines, contre 68% à Mireuil<sup>422</sup>, soit 2 448 logements HLM, sur un total de 3 245 résidences principales<sup>423</sup>.

Le 2 juillet 1984, la Ville de La Rochelle signe une « Convention pour le « développement social des quartiers de Mireuil et Villeneuve les Salines »<sup>424</sup>.

La Ville souhaite utiliser la procédure mise en place dans le cadre des contrats de plan « pour apporter une réponse globale aux problèmes qui se posent dans ses deux grands ensembles de Mireuil et de Villeneuve les Salines ». « Bien que de conception plus récente, la qualité de l'habitat n'est pas meilleure dans ce quartier qu'à Mireuil. Le processus de dégradation y est même plus important » est-il noté dans la Convention.

Le quartier, qui compte alors 9 816 habitants, est jeune, nous l'avons souligné : 42,2% sont des jeunes âgés de 19 ans au plus. Les étrangers représentent 10,8%, parmi lesquels une majorité de portugais, de turcs et de marocains.

Les catégories socio-professionnelles les mieux représentées sont les employés (37%) et les ouvriers (42,5%). 37% de la population n'a aucun diplôme (La Rochelle : 38%), 24% ont un CAP ou BEP (La Rochelle : 17%), et seulement 12% ont le bac ou plus (La Rochelle : 16%).

Pour les jeunes de 15-24 ans, le taux de chômage s'élève à 16% des actifs 63,1% des personnes résidant à Villeneuve sont locataires, dont 52,1% en HLM, de façon plus concentrée dans 3 îlots : les 400, les 200 et les PLR. Cette population est nouvellement arrivée : 72% sont là depuis 1974.

La population diminue cependant : 7 647 habitants en 2006, contre 8 125 en 1999 et 9 816 en 1982.

Cette baisse est due à la réduction de la taille des ménages : moins d'enfants par familles, plus de familles mono-parentales (28% en 1999), plus de personnes seules.

Les rédacteurs de la Convention D.S.Q. notent un phénomène significatif : « Le nombre de logements vacants était en 1982 de 324 ».

---

419. *Compte-rendu du Collectif des Associations de Villeneuve*, 26 avril 1984, Archives du Collectif

420. *Compte-rendu du collectif*, 29 janvier 1985

421. FOURCADE, Claude est devenu Chargé de mission, Chef de projet D.S.Q. au service Vie sociale de la Mairie

422. BRULAY, Fabien, Maîtrise de Géographie, *ibid*, p58. Le sous-secteur du château d'eau, à Mireuil, l'objet d'une Opération de Rénovation Urbaine, comprend 92,3% de logements HLM.

423. Fiches par commune, Système d'Information Géographique de la politique de la ville, *Comité Interministériel des Villes*

424. *Convention dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région Poitou-Charentes pour le développement social des quartiers de Mireuil et Villeneuve les Salines à La Rochelle*, La Rochelle, Conseil Municipal, 2 juillet 1984, A.M.L.R., 285W29

---

« Quant au taux de rotation dans le locatif, il s'établissait en 1983 à 29,18% dans les immeubles de l'Office Municipal des H.L.M., propriétaire de 819 logements sur Villeneuve », alors que le taux moyen de rotation de l'ensemble du parc de l'Office sur la Ville est de 16,8%.

C'est à Villeneuve-Les-Salines que les vacances d'appartements (notamment de type IV) sont les plus importantes. « C'est dans les 200 et les 400 que la location demeure problématique », seul acceptent de venir dans ces secteur de concentration d'immeubles H.L.M. « ceux qui ne sont acceptés nulle part ailleurs » (familles mono-parentales pauvres, ménages non solvables, ...) <sup>425</sup>.

### ***De plus en plus de locataires précarisés.***

Les premiers habitants, « les pionniers », étaient heureux de venir habiter des appartements neufs, lumineux, ensoleillés, disposant de tout le confort de l'époque <sup>426</sup>.

La situation change à Villeneuve.

Nous l'avons souligné plus haut, de plus en plus de ménages « précarisés » frappent à la porte des organismes HLM, alors que partent les familles qui peuvent accéder à la propriété dans les secteurs péri-urbains.

Ainsi, « prévues pour résoudre une crise, celle du logement », Villeneuve-Les-Salines entraine surtout « le cumul des handicaps ». « En réunissant les détresses économiques et sociales, elles les ont multipliées ».

Certes des actions ont déjà été entreprises par la Ville de La Rochelle : équipements, réalisés en donnant la parole aux habitants (bibliothèque-médiathèque, jardins familiaux), réhabilitation du bâti, avec recherche d'économie d'énergie, actions à caractère social entreprises avec la participation d'associations d'habitants, actions culturelles (fresques murales dans le secteur des « 400 », sous l'impulsion d'associations <sup>427</sup>), ...

### ***Poursuivre les actions engagées.***

Pour la mairie de La Rochelle, « il serait regrettable que ces actions ne soient pas poursuivies faute de financements ». C'est pourquoi elle « propose d'abord la poursuite des actions engagées ». C'est le sens des opérations financées par l'État et la Région en 1984. Quatre opérations délimitées sont retenues :

- L'opération des « 400 », îlot d'immeubles HLM de 300 familles, dont 40 étrangères, avec l'association Unité Voisinale : co-réalisation d'espaces et lieux collectifs, de la signalisation (des rues, bâtiments, aires de jeux, ...), mise en place d'un service d'auto-entretien des espaces publics, « recherche d'une autre forme de travail social plus participatif » <sup>428</sup>.
- La ferme du Clos Margat, située entre Villeneuve Les Salines et le Petit- Marseille, acquise par la Municipalité pour en faire un équipement de quartier. Deux salles sont aménagées, l'une pour des rencontres festives, l'autre, insonorisée, pour permettre la répétition d'orchestres de jeunes.

---

<sup>425</sup>. FOURCADE, Claude, Chef de projet D.S.Q. Chef de projet D.S.Q. , *Ville de La Rochelle*, 15 avril 1985, Note de présentation du quartier et des principaux éléments à prendre en compte, A.M.L.R., Cote 285W 29

<sup>426</sup>. *Rencontres, à notre initiative, avec des « pionniers »* qui demeurent toujours dans le même immeuble du secteur des « 100 », les premiers habités en septembre 1971, 18 et 25 janvier 2010.

<sup>427</sup>. « Villeneuve : pas seulement le béton », *Sud-Ouest*, 13 novembre 1984.

<sup>428</sup>. *ibidem*.

- Les abords des 76 logements P.L.R., îlot de trois bâtiments d'un programme de relogement d'une population « en transit », « composée de nombreux cas sociaux » : réaménagement des espaces extérieurs (espaces verts, de jeux) avec la participation des habitants, déjà impliqués dans un travail de peinture de l'intérieur de plusieurs appartements. Les habitants sont, effectivement, associés à ces chantiers<sup>429</sup>.
- Enfin, l'opération de communication du Collectif des associations : dotation de moyens techniques, mise en place « d'un véritable conseil des associations », en prolongement de l'édition du mensuel du quartier, *Villeneuve Information*.

### **Une aubaine financière ou les prémices d'une approche globale et citoyenne ?**

Cette énumération montre bien le caractère de soutien à des actions déjà engagées avec la mairie et les associations, dans certains secteurs du quartier, mais avec le souci d'agir dans les îlots H.L.M. les plus en difficulté sociale : 400, P.L.R..

De ce point de vue, les actions à venir, décidées par tranches annuelles, pour les années 1985 à 1987, s'étendent à d'autres îlots socialement marqués : les 200 en particulier, ensemble d'immeubles H.L.M., qui connaissent une rénovation de leurs façades, des entrées et des espaces publics.

Des actions d'animation, d'information et de communication sont aussi développées, telle la fête de la Saint Jean, déjà évoquée. La convention D.S.Q. permet de renforcer son caractère très populaire, convivial et festif, mêlant générations et cultures du monde, telle celle de 1987, consacrée à la mise en valeur des marais qui jouxtent le quartier, à leur découverte par des milliers de personnes<sup>430</sup>.

En 1985, une liste importante de travaux et d'actions est présentée lors d'une première réunion d'une sous-commission municipale<sup>431</sup>.

Fait nouveau, une concertation se met alors en place pour favoriser « l'élaboration d'un projet de quartier global et cohérent à présenter à la Municipalité de La Rochelle », mais aussi pour étudier des « propositions d'élargissement de la participation des habitants (conseil d'habitants ?) ».

La dimension globale et citoyenne est posée comme donnée majeure, face à une politique de Développement Social des Quartiers qui apparaît au premier abord comme une aubaine financière pour poursuivre des aménagements et des actions déjà entreprises.

Ainsi, cette convention D.S.Q., et les autres contrats qui suivent (Contrats de ville, Contrats Urbains de Cohésion Sociale), permettent d'améliorer l'état d'un « quartier inachevé, où la qualité d'habitat n'est bien souvent pas meilleure qu'à Mireuil et où les équipements restent encore à achever ou à prévoir, où les terrains vagues, enfin, donnent parfois l'impression d'un chantier abandonné »<sup>432</sup>.

<sup>429</sup>. Convention D.S.Q., *op. cit.*, fiches 5 à 8, « Opération des 400 à Villeneuve les Salines ».

<sup>430</sup>. « Fête de la Saint-Jean : La nuit dans les marais... », *Sud-Ouest*, 13 juin 1987.

<sup>431</sup>. Compte-rendu de la Sous-Commission de Villeneuve, commission municipale, regroupant, outre des élus et responsables administratifs de la Ville, associations, bailleurs sociaux, partenaires de l'Éducation Nationale et travailleurs sociaux, Séances du 10 octobre 1985 et du 6 novembre 1985, *archives personnelles*.

<sup>432</sup>. FOURCADE, Claude, *ibidem*.

---

### III.3.2

#### **Précarité et exclusion frappent à la porte des H.L.M.**

Les ménages qui peuvent faire construire le font, sur le quartier, et plus encore dans les communes périphériques de l'agglomération. Comme dans les autres agglomérations urbaines, « la ville se défait »<sup>433</sup>.

Un processus de « périurbanisation » s'engage pour les classes moyennes, qui vont habiter des pavillons en accession à la propriété dans des lotissements sur les communes périphériques. Alors que les grands ensembles, Villeneuve-les-Salines et son parc H.L.M. n'y échappent pas, connaissent une « relégation » : ces cités concentrent, de plus en plus, des ménages pauvres, précaires.

Les experts et décideurs politiques construisent alors une nouvelle catégorie de l'action publique : « les quartiers »... qui sont vite qualifiés de « sensibles »<sup>434</sup>.

La question sociale, tend à être recadrée dans une dimension « nouvelle », socio-spatiale, sous l'influence d'une grille de lecture de sociologues, tel Alain Touraine : avec le reflux de l'influence marxiste, « la disparition de la société industrielle et l'effacement des conflits de classe », apparaît un nouveau concept, celui d'« exclusion »<sup>435</sup>.

La mission confiée à la politique de la ville est « d'exclure l'exclusion ». La question devient alors spatiale, urbaine : celle des « quartiers » qu'il faut traiter comme des ensembles autonomes, voire coupés de la ville. « Le problème des banlieues » se traduit par la mise en place de politiques publiques prenant le quartier comme terrain d'action sociale.

#### **Les contrats de ville, une tentative de globaliser la question urbaine.**

Cette approche « quartier » est progressivement mise en cause par les pouvoirs publics. Les politiques de Développement social des Quartiers laissent place à des Contrats de Ville qui promeuvent une politique de la ville concertée « visant à mieux harmoniser la vie sociale en s'appuyant sur une plus grande solidarité urbaine à l'échelle de l'agglomération ». La politique de la ville, dans cette optique, devient compétence de la Communauté de Ville, puis d'agglomération, avec le risque d'éparpillement des moyens pour prendre en compte des demandes exprimées par les autres communes de l'agglomération<sup>436</sup>.

Car la « ville » continue « à se défaire », comme l'écrit Jacques Donzelot, et les attendus du contrat de ville l'expriment. L'agglomération a été « dynamisée » sur le plan économique, ce qui, « de prime abord, devrait assurer à chaque habitant des conditions de vie satisfaisantes. Malheureusement, si cela est vrai pour la grande majorité des rochelais, ce n'est pas le cas pour tous (...). Au contraire, le différentiel s'est accru : l'accession des catégories moyennes à la maison individuelle a rassemblé dans les grands quartiers d'habitat social ceux qui n'ont pas d'autres choix et le développement économique à forte valeur ajoutée ne concerne pas les laissés pour compte de la période industrielle précédente »<sup>437</sup>.

Le contrat précise cependant que cette situation « n'est pas simplement l'apanage des Zones Urbaines Sensibles, mais peut se trouver de façon diffuse dans d'autres quartiers d'habitat social, dans les centres villes, dans des groupes de P.S.R. ou dans le pavillonnaire péri-urbain ».

---

433. DONZELOT, Jacques, *Quand la ville se défait*, Paris, Seuil, 2006

434. TISSOT, Sylvie, *L'Etat et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007, 300 p.

435. Exclusion : action d'exclure, de mettre hors, Paris, le Petit Littré, 2003, p.657

436. Contrat de ville 2000-2006, précédé de celui de la période 1994-1999, La Rochelle, C.D.A., *Service de la politique de la ville*

437. *Contrat de ville, op. cit.*, pp.17-18

---

## ***Faire face à la « chronicisation » des difficultés sociales.***

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) est signé pour 3 ans, reconductible (2007-2012). Son préambule concernant l'agglomération rochelaise affirme le même constat<sup>438</sup> : « l'agglomération de La Rochelle connaît globalement une attractivité et un développement très positif (...). Toutefois, ce dynamisme ne bénéficie pas également à l'ensemble de la population et à l'ensemble du territoire : des quartiers et des groupes sociaux connaissent des situations auxquelles nul ne peut se résigner ».

Et pourtant, le bilan du contrat de ville 2000-2006 qu'établit ce C.U.C.S. rappelle les cinq thèmes et finalités qui ont guidé son action : intervenir sur le cadre de vie en favorisant la mixité sociale, garantir l'égalité des chances par l'éducation, faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour ceux qui connaissent le plus de difficultés, lutter contre l'exclusion, ....

L'État et la C.D.A. ont consacré, ensemble, chaque année « entre 1,2 et 1,5 millions s'euros de crédits spécifiques à ces actions ». « Mais le contrat de ville n'a pas suffisamment limité les effets de spécialisation des espaces sur le territoire d'une agglomération où les ZUS enregistrent des écarts de développement par rapport à la dynamique du bassin économique » (...) « Même si le chômage a diminué aussi dans ces quartiers, des formes de précarité se sont accrues plus ici qu'ailleurs et on a assisté à une chronicisation des difficultés sociales pour une part de la population »<sup>439</sup>.

### ***« Un poids massif des indicateurs de précarité ».***

Plus précisément, le « diagnostic territorial », contenu dans le C.U.C.S, observe, en 2007, plusieurs phénomènes inquiétants :

- « Poids massif » des indicateurs de précarité sur les deux Z.U.S. rochelaises.
- Population jeune sur La Rochelle concentrée sur les Z.U.S. » (46% des moins de 20 ans domiciliés à La Rochelle vivent en Z.U.S.).
- Décrochage des Z.U.S. en termes d'évolution de la population : si la population de l'agglomération augmente de 11%, les trois Z.U.S. voient la leur diminuer.
- Population moins mobile en Z.U.S. qu'ailleurs.
- En matière d'emploi, malgré un contexte très favorable sur l'agglomération (+ 6 000 emplois entre 1998 et 2001), les trois Z.U.S. enregistrent une baisse très importante, entre 5 et 10%, de leur population active..
- Montée importante des formes précaires d'emploi, + 20%.
- Taux de chômage en moyenne supérieur de 5% par rapport au reste de l'agglomération et de la Ville de La Rochelle.
- Sur les deux Z.U.S. de La Rochelle, les 15-24 ans ont un taux de chômage largement supérieur aux moyennes observées sur l'agglomération.

A Villeneuve-Les-Salines, **l'exemple du secteur des « 200 »** est parlant. En 1998 (seule étude disponible auprès de l'Office Public d'Habitat de l'agglomération), 19,9% des ménages sont sans revenu, 28,6% pour les nouveaux entrants (11,7% pour l'ensemble de l'O.P.H.); 45,9% des ménages ont un revenu inférieur à 3000 F ( et 57,1% des entrants). 80,4% des locataires sont bénéficiaires de l'A.P.L., 24% ont un retard de loyer supérieur à trois mois. M. Leclerc, directeur des relations avec les locataires, affirme que la situation s'est aggravée depuis.

---

<sup>438</sup>. *Contrat Urbain de Cohésion Sociale, C.U.C.S., signé en Février 2007 par l'État, le Communauté d'Agglomération, la Région Poitou-Charentes, le Conseil Général de Charente-Maritime, la C.A.F., les organismes HLM et la Caisse des Dépôts et Consignations*

<sup>439</sup>. *Contrat de ville 2000-2006 , op.cit., p.17*

Le tableau des indicateurs récents, ci-après, permet, pour 2004-2005, de mesurer statistiquement cette situation sociale de Villeneuve-Les-Salines : le plus fort pourcentage de familles monoparentales (27,60%), des allocataires de la C.A.F. à bas revenus (56,5% dont 41,1% de familles mono-parentales), des personnes dépendantes des prestations familiales à 75% (30,10%) et des allocataires bénéficiaires du RMI.

Globalement, ce quartier est le plus meurtri par la crise sociale.

Quant aux demandeurs d'emploi (de catégorie 1), ramenés à la population active des quartiers, leur taux sur Villeneuve-Les-Salines (8 125 hab.) est proche du secteur Mireuil-Laleu-La Pallice-La Rossignollette (18 055 hab.), supérieur de 5% au reste de l'agglomération et de la ville de La Rochelle.

#### DES INDICATEURS RÉCENTS CARACTÉRISTIQUES PAR QUARTIER PRIORITAIRE

Population \ Territoires	Familles monoparentales	Part des allocataires à bas revenu dont familles monoparentales	Part des allocataires dépendant des prestations familiales à 75 %	Part des allocataires bénéficiaires du RMI	Demandeurs d'emploi Catégorie 1 DEFM	Jeunes scolaires nécessitant un suivi éducatif renforcé	Jeunes suivis par la Mission Locale et part des jeunes de niveau VI et V bis	Jeunes sous main de justice	Faits de délinquance générale constatés en 2005
Sources	CAF 31/12/2004	CAF 31/12/2004	CAF 31/12/2004	CAF 31/12/2004	ANPE 31/12/2004	PRE étude 2005	Mission Locale 2005	PJJ 2005	DDSP 2005
Mireuil Laleu La Pallice La Rossignollette	22,80%	52,3% dont 33,8 % de familles monoparentales	29,50%	22,20%	1 126	210 primaire 110 collège 100	870 dont 41,5 % de niveau VI et V bis	70	1 372
Villeneuve les Salines	27,60%	56,5 % dont 41,1 % de familles monoparentales	30,10%	23,90%	555	140 dont St Eloi primaire 60 collèges 80	319 dont 37,5 % de niveau VI et V bis	85	633
Pierre Loti (Aytré)	21,20%	50,2 % dont 40,5 % de familles monoparentales	28,50%	20,30%	117	NR	70 dont 46 % de niveau VI et V bis	NR	44
CDA	14,80%	39,1 % dont 27,7 % de familles monoparentales	21,80%	15,60%	7 410	NR	3 336 dont 32 % de niveau VI et V bis	309	NR

doc56.

Indicateurs sociaux récents,  
Contrat de cohésion sociale de l'agglomération rochelaise,  
Diagnostic territorial, février 2007, p.25

Cette situation sociale des ménages est un des facteurs d'échec scolaire.

Les jeunes scolaires nécessitant un suivi éducatif renforcé et les jeunes sortis du système scolaire avec une faible qualification (niveau VI et V bis) constituent une part importante de ces catégories dans l'agglomération.

Pour autant, la délinquance n'y est pas la plus forte, nous l'avons déjà souligné : Villeneuve-Les-Salines représente 6,4% de la délinquance de voie publique, pour une population de 8%<sup>440</sup>.



photos66 et 67.

Villeneuve-Les-Salines,  
la sortie du collège Fabre d'Églantine,  
Photo VIGNAUD, Willy, septembre 2010

440. C.U.C.S., op. cit., p.40

---

### III.3.2

#### **La crise sociale et sa dimension scolaire.**

Dans la foulée de l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République, le Ministre de l'Éducation Nationale, Alain Savary, signe une circulaire<sup>441</sup> encourageant la constitution de « zones prioritaires », créant 11 625 nouveaux emplois dans l'Éducation Nationale.

Ces emplois créés n'auront de sens que s'ils s'inscrivent « dans une politique de lutte contre l'inégalité sociale », subordonnant « l'augmentation des moyens à leur rendement escompté en termes de démocratisation de la formation scolaire », « l'objectif central » de la politique éducative nouvelle. Sont concernés par la mise en place des Z.E.P, les collèges et les écoles du premier degré.

Un certain nombre « d'indicateurs de base »<sup>442</sup> doivent permettre de délimiter les secteurs scolaires et d'habitation qui pourraient être classés en Z.E.P. :

- En termes de déroulement de la scolarité : le poids des élèves ayant deux ans de retard (ou plus) au niveau de la 6<sup>e</sup>; le rapport du nombre d'élèves de 3<sup>e</sup> au nombre d'élèves de 6<sup>e</sup>, le poids des élèves des classes de CPPN/CPA<sup>443</sup> par rapport au cycle d'observation.
- En termes de scolarisation des enfants étrangers : le pourcentage de classes élémentaires ayant plus de 30% d'étrangers ou de non-francophones ; le pourcentage global d'élèves étrangers ou non-francophones dans les Collèges et les Sections d'Éducation Spécialisées.

Deux indicateurs sont avancés pour l'attribution de moyens nouveaux en postes et crédits : le taux d'encadrement dans l'élémentaire et le pré-élémentaire ; le rapport Heure /Élève (hors E.P.S.) des collèges.

Le Recteur de l'Académie de Poitiers arrête une première liste de huit établissements « méritant une aide particulière »<sup>444</sup>, parmi lesquels figurent, en priorité numéro 1, le collège de Mireuil et le collège Fabre d'Églantine de Villeneuve-Les-Salines. Ce dernier est l'un des deux collèges accueillant, entre autres, des enfants de la partie sud du quartier de Villeneuve-Les-Salines, celle qui concentre le plus de familles habitant en logement HLM.

Une autre circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale<sup>445</sup> préconise la détermination de zones prioritaires, selon « une approche large de ce concept », la définition d'un « projet » et un dispositif spécifique d'impulsion et d'appui.

Lors d'une réunion, le Collectif mensuel des Associations<sup>446</sup> propose de constituer un groupe de travail réunissant tous les intéressés : élus, enseignants, associations de parents d'élèves et autres associations du quartier pour élaborer un dossier de demande de création d'une Z.E.P. pour le quartier. Plusieurs rencontres ont lieu.

---

441. Ministère de l'Éducation Nationale, Circulaire du Ministre Alain SAVARY, Paris, 1 juillet 1981, *Bulletin Officiel E.N.*, n°27, le 9 juillet 1981

442. Annexe technique de la *Circulaire d'Alain SAVARY, op. Cit.*

443. C.P.P.N., *Classes pré-professionnelles de niveau supprimées en 1984* ; C.P.A., *Classes préparatoires à l'apprentissage, devenues 4<sup>e</sup> technologiques en collèges depuis 1986*

444. Lettre du Recteur au Ministre de l'Éducation Nationale, 17 juillet 1981, *Inspection Académique de Charente-Maritime*

445. *Circulaire portant sur les Zones prioritaires et programmes d'éducation prioritaires, Paris, Ministère de l'Éducation Nationale, 28 décembre 1981, n° 81-536, Inspection Académique.*

446. *Collectif des Associations*, réunion mensuelle, 28 janvier 1982, tenue au Collège Fabre d'Églantine, archives du Collectif

---

Un projet se dessine intitulé « Éducation : l'affaire de tous - Villeneuve tente la Z.E.P. »<sup>447</sup>. Par courrier, l'Inspecteur d'Académie annonce la création de la Z.E.P. et demande à recevoir l'avant-projet élaboré par le groupe<sup>448</sup>. Celui-ci sert de base de travail pour la constitution de la Z.E.P. du quartier, en privilégiant l'« approche territoriale » que nous retrouvons avec la mise en place de la politique de la ville : « c'est d'abord la concentration urbaine qui engendre les problèmes de ségrégation scolaire » ; dans ces conditions, « l'école seule ne peut résoudre le problème de la ségrégation (scolaire) »<sup>449</sup>.

### ***La réalité sociale ségrégrative au collège.***

L'analyse de la population scolaire du collège Fabre d'Églantine<sup>450</sup>, en 1982, met en évidence cette réalité sociale ségrégrative.

Le collège n'accueille pas que des enfants du quartier, mais aussi des enfants de deux communes avoisinantes, plus pavillonnaires, Périgny et Saint-Rogatien. 27,2% des élèves, soit 181, pour l'année scolaire 1981-82 sont issus « des grands ensembles » de Villeneuve-Les-Salines, les immeubles HLM. 31,5% d'entre eux sont des élèves étrangers, 29% sont des boursiers (en 5<sup>e</sup>) et 28% ont un retard de 2 ans en 6<sup>e</sup>.

La comparaison avec les élèves « habitants pavillons (du quartier) et campagne (autres communes) » est frappante : seuls 2,9% de ces derniers sont étrangers, 26% sont boursiers.

Mais le rapport du nombre de parts de bourses sur le nombre d'élèves n'est que de 0,5, alors qu'il est de 1,75 pour ceux qui habitent en collectifs H.L.M., marquant ainsi un montant plus élevé des bourses pour ces derniers, signe de ressources familiales plus faibles.

Les retards scolaires de 2 ans, en 6<sup>e</sup>, ne représentent que 5,67% des élèves de ces secteurs pavillonnaires du quartier et des communes alentour.

Les élèves qui vivent en HLM sur le quartier ont réellement besoin de soutien pédagogique et leurs familles d'une amélioration de leurs conditions de vie. C'est tout le sens de la mise en place du dispositif d'éducation prioritaire sur Villeneuve-Les Salines.



*photos68.*  
Villeneuve-Les-Salines,  
la collège Fabre d'Églantine,  
Photo VIGNAUD, Willy, septembre 2010

---

**447.** « Éducation : l'affaire de tous », *Villeneuve Information*, n° 40, mars 1982, Archives du Collectif

**448.** Lettre aux membres du Groupe de travail Z.E.P., *Collectif des associations*, 4 mai 1982.

**449.** VIVIEN, Pascaline, *Travail d'étude et de recherche en géographie, La dialectique école-quartier : les Zones d'Éducatons Prioritaires (ZEP) à La Rochelle, La Rochelle, F.L.L.A.S.H, juin 2001, B.U., MEM-F 2001*

**450.** Collège Fabre d'Églantine, statistiques portant sur l'année scolaire 1981-1982, reprenant les critères déterminés par la première Circulaire du Ministre de l'E.N., *sources personnelles.*